

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

OBJET / GAIA : SIVU Artzamendi : convention de partenariat.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 17
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 20

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Marie Aristizabal, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus à M. Jean-Noël Magis, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. Irastorza, adjoint rappelle que le SIVU ARTZAMENDI a pour objet la fourniture d'un service de restauration scolaire aux écoles et collèges au travers d'une cuisine centrale qui permet cette prestation pour les enfants des établissements scolaires de Cambo-les-Bains sur les périodes scolaires, grâce à l'existence d'un espace de restauration de 452 m², doté de plus de 470 places assises (soit 326 à destination des collégiens et 144 pour les écoles maternelles et primaires).

Les élèves des établissements scolaires publics de la commune de Cambo-les-Bains bénéficient de ce service de restauration.

Le SIVU ARTZAMENDI s'attache et s'engage à mettre en œuvre un service de qualité pour que la pause méridienne et le repas qui s'y attache constituent un moment de découverte et de plaisir.

La réussite de cette mission implique un engagement réciproque de chacune des parties :

- Le SIVU ARTZAMENDI dans la mise en œuvre du service (accueil des élèves au restaurant Jantegi, service de restauration à destination des élèves, des personnels de surveillance, des personnels enseignants et des stagiaires),
- La commune de Cambo-les-Bains, dans son assistance au bon déroulement du service de restauration en période scolaire.

Dans ce cadre, il est nécessaire de formaliser les modalités du partenariat qui lie les parties via une convention ci-annexée, afin de garantir la meilleure organisation du service tout au long de l'année.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés:

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec le SIVU ARTZAMENDI telle qu'annexée à la présente.

AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de celle-ci.

S'est abstenue : Mme Marie Aristizabal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Jean-Paul EYHERACHAR

Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza